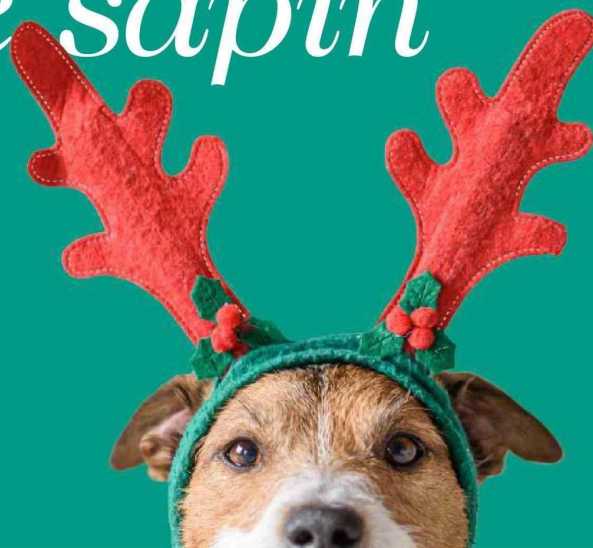




CONSO PRATIQUE

# UNE BOULE DE POILS sous le sapin

On pense souvent qu'il n'y a pas plus beau cadeau qu'un compagnon à quatre pattes. Mais, pour cela, il ne faut pas le choisir à la va-vite et bien mesurer l'engagement qu'il représente. Par Anne David



**D**écouvrir le matin de Noël l'adorable chaton dont on rêvait : on imagine facilement les cris de joie. Cette scène est pourtant le cauchemar des éleveurs, qui refusent parfois de livrer leurs petits pour le 24 décembre. «Se retrouver dans le vacarme, ballotté de mains en mains, dans un lieu inconnu, est un énorme stress pour un animal», soupire Anne-Marie Le Roueil, présidente du Syndicat national des professions du chien et du chat (SNPCC). D'ailleurs, le cadeau sera d'autant plus inoubliable que vous n'en ferez pas la surprise – et laisserez au bénéficiaire le droit de refuser. Car, passé l'émotion, les contraintes commencent : sortir le chiot à 7 h du matin, en même temps que vous préparez les enfants pour l'école, remplacer les fils électriques grignotés par le lapin, éduquer le chaton qui fait ses griffes sur le canapé, lui trouver un point de chute pour les prochaines vacances... Mieux vaut y penser avant.

## Sept jours de réflexion

Pour éviter les coups de cœur, qui se soldent souvent par des abandons, la loi impose de lire et signer un certificat d'engagement\*, sept jours avant d'accueillir un chien, un chat, un furet ou un lapin. Mais, «avec la complicité de vendeurs ou donneurs peu scrupuleux, il est parfois antitadé, pour que vous puissiez repartir sans délai avec l'animal convoité», met en garde le vétérinaire Christian Colliot. Il est pourtant riche en informations sur ce qui attend le futur maître. Côté alimentation, un chien de taille moyenne coûte environ 50 € par mois, contre plus de 150 € pour un plus gros. «La visite annuelle chez le vétérinaire est facturée entre 100 et 150 €, la stérilisation entre 100 et 600 €, sans compter les soins en cas de maladie ou d'accident», évalue Estelle Prietz, membre du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires,

Commission protection et bien-être de l'animal. Eduquer l'animal exige de la patience et... un éducateur canin, qui coûte quelque 200 €. Et vous devez être attentif au profil : «Les huskies sont à la mode, mais ils ont besoin d'exercice et, en ville, c'est plus difficile», prévient la vétérinaire.

\*Plus de détails sur le site de VetAgro Sup, [chaire-bea.vetagro-sup.fr/outil](http://chaire-bea.vetagro-sup.fr/outil).





## Choisir un éleveur

Pour un chiot ou un chaton de race, c'est le plus sûr. Le prix (de 1000 à 3000 €) comprend les premiers vaccins et l'identification, une puce glissée sous la peau et son numéro d'enregistrement au fichier national I-Cad. Le vendeur doit remettre le certificat du vétérinaire, qui atteste de la bonne santé de l'animal et de sa race, avec la copie de la déclaration de naissance inscrite sur un livre généalogique, le Livre des

origines français (LOF) pour les chiens, le Livre officiel des origines félines (Loof) pour les chats. Le contrat de vente mentionne le numéro de pedigree ou le numéro à six chiffres du dossier d'enregistrement au Loof ou au LOF.

**A qui s'adresser ?** Contactez plusieurs élevages, à trouver sur les moteurs de recherche ou les clubs de race, et visitez-les. L'éleveur vous interroge sur le futur foyer de l'animal ? C'est bon signe, il va choisir celui qui, dans la portée, sera le plus heureux à vos côtés.

**A savoir.** « Les particuliers propriétaires d'une chienne avec un pedigree confirmé peuvent, sans être éleveurs, vendre une portée par an, à condition de fournir aux acheteurs les mêmes garanties et documents qu'un éleveur professionnel », note Estelle Prietz.

### UN DROIT DE RETOUR ?

Si vous achetez un animal sur internet à un professionnel, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours, sauf... chez les escrocs ! Si vous avez fait appel à un éleveur, le remboursement (ou l'indemnisation) n'est dû qu'en cas de pathologie grave pré-existante à l'achat, sous réserve de très vite saisir le juge du tribunal d'instance.



## Et le système D ?

La chatte ou la chienne de la voisine a eu des petits... La loi spécifie que le propriétaire de l'animal doit faire identifier l'ensemble de la portée chez le vétérinaire, mais nul ne vous en voudra si vous en recueillez un, et réglez vous-même les soins et les formalités. En revanche, méfiez-vous des petites annonces, où fleurissent toutes sortes d'arnaques : animaux de race sans pedigree ou avec un faux numéro LOF ou Loof, vendeurs professionnels qui n'en sont pas, ventes déguisées en dons (frais d'adoption élevés, identification aléatoire...). Ces animaux sont parfois importés dans des conditions pénibles ou issus de portées illégales de particuliers. « Ce trafic est particulièrement important pour les races les plus recherchées : bouledogues, chihuahuas, spitz nains, persans... » indique Estelle Prietz. Enfin, les animaux vendus dans les salons du chiot proviennent souvent d'élevages aux origines floues et aux pratiques douteuses. Le risque ? Payer cher un animal en mauvaise santé, sans les caractéristiques de sa race présumée.

## Opter pour l'adoption

Encore près de 8000 animaux ont été abandonnés l'été dernier, selon les derniers chiffres de la SPA... Parmi eux, vous trouverez sans nul doute un adorable compagnon, pas toujours de race et souvent adulte. Les chiots sont rares, les chatons surtout disponibles au printemps et en été. Les associations veillent à ne donner que des animaux susceptibles de s'intégrer au foyer. « Par rapport à un chiot qui n'aura connu que vous, un animal passé auparavant par un refuge ou une famille d'accueil mettra quelques mois de plus à s'adapter », explique Christian Collinot.

**A qui s'adresser ?** Appelez les refuges de la SPA à proximité de chez vous ou cherchez directement sur leur site, la-spa.fr, en fonction de vos critères. Les animaux sont identifiés, stérilisés, vaccinés. Les frais d'adoption s'élèvent à 270 € pour un chien (360 € pour un chiot), 170 € pour un chat (190 € pour un chaton). Chez Adoptions SOS, où vous trouverez les animaux délaissés de la SPA, la contribution est libre, à partir de 60 €.

**A savoir.** Il existe de nombreuses associations locales auprès desquelles adopter des animaux, gardés en refuge ou dans des familles d'accueil. Le coût et les conditions exigées (logement adapté...) varient selon les structures.



## FURETS, LAPINS, SOURIS & CIE

**Vous en dénicherez par le bouche-à-oreille, sur les marchés, les petites annonces, dans les animaleries... ou à la SPA, qui recueille d'adorables souris en quête de foyer. Ils coûtent rarement plus de 50 €. Ces petits animaux ont aussi leurs exigences. Le furet est très actif quand il ne dort pas: il faut jouer avec lui. Têtu, il doit être éduqué tôt et en douceur, car il mord quand il est stressé. Mieux vaut le stériliser pour atténuer sa forte odeur. Le lapin est très affectueux, mais il a besoin d'une grande cage, dont il aime sortir tous les jours.**



### L'avis de notre expert

Me Céline Le Drogo\*

### Et en cas de divorce ?

« L'animal offert aux deux époux (mariés sous le régime légal) est un "bien indivis", qui fait partie de ce qu'ils doivent se partager, au même titre qu'un appartement, des meubles, etc. A défaut d'accord entre eux, le juge l'attribue en général à celui qui s'en est occupé (toilette, soins vétérinaires...) ou bénéficie de la résidence habituelle des enfants. En revanche, si l'animal a été offert à un seul des époux, y compris par son conjoint, celui-ci en est le seul propriétaire. Le principe est le même pour les concubins. A défaut d'accord, les maîtres peuvent saisir le juge. Le nom inscrit sur le certificat d'immatriculation I-Cad, le carnet de santé ou la facture n'est qu'une présomption de propriété. »

\*Au sein du cabinet Avodès (Niort), membre du réseau de professionnels du droit Eurojuris France.